

Prochaine réunion du club :

jeudi 18 janvier à partir de 19h.30 au local habituel
"Café de la Paix", place du Sablon à Wavre.

- Réalisations intermembres : à partir de 20h.15
- Distribution des nouveautés
- Tombola gratuite et tombola payante animées par
Joseph Hoeyenbrugge et Jean Deraed.

Lots de la tombola payante :

Belgique :	930/37 *** Antituberculeux 1953	2.500 F
Belgique :	1082/88 *** Antituberculeux 1958	750 F
Belgique :	1072 *** Roi Baudouin, 8,5 F	450 F
Belgique :	1182/87 *** Zoo d'Anvers 1961	425 F
Belgique :	1205/11 *** Architecture 1962	250 F
Belgique :	BF 36 *** Roger de la Pasture	150 F
Belgique :	1303 *** Roger de la Pasture	150 F
Belgique :	100 timbres-poste spéciaux - ob.	500 F
France :	1319/22 *** Tableaux modernes	120 FF
France :	1295/1300 *** Célébrités 1961	100 FF
Congo :	551/66 ob. Palais de la Nation - FDC....	430 F
Ruanda-Urundi :	150/53 *** Croix-Rouge	300 F

COTISATIONS

Si une croix rouge figure ci-contre, cela signifie que nous n'avons pas encore reçu votre cotisation pour 1990.



Il est encore possible de verser 200 F (100 F pour les moins de 25 ans) au compte 654-0002229-38 "Cotisations Club philatélique de Wavre". Grand merci d'avance !

Afin de ne pas compliquer la tâche de notre dévoué et dynamique trésorier, le comité a décidé de ramener le prix des cotisations de 300 F à 200 F (100 F pour les moins de 25 ans) et de ne plus procéder au remboursement de la moitié de la cotisation après cinq présences aux réunions mensuelles. Toutefois, le système des présences gardera toute sa valeur pour le souper aux moules de février-mars qui, lui, est offert à tous les membres qui totalisent au moins sept présences sur les dix réunions mensuelles que compte une année civile.

Les cotisations pourront encore être payées lors de la réunion de janvier.

On peut également verser au compte financier mentionné ci-dessus.

ASSIDUITÉ RÉCOMPENSÉE

A l'issue de la réunion du mois de décembre, 47 membres du club, totalisant au moins sept présences sur les dix réunions de 1989, seront les invités du club en mars prochain pour le traditionnel souper aux moules.

Il s'agit de : **MMES CORNET, JANCART, ROWIES, MELLE FLOWER, MM DELMEZ, HOEYENBRUGGE, CUVELIER, MASY, DECHESNE, DEGROODT, GILSON, EGGEN, CORTHOUTS, PIPART, CASTILLE, MAWET, PONLOT, MERTENS, DELWICHE, VAN HOEGAERDEN, DOYEN, VANSEVER, SLEEWAEGEN, DE CREM, HAVRENNE, MERCIER, CLUSMAN, HANNO, ROGISTER, JANCART, DOYEN A., CAPPE, KNAUFF, PETIT, PIRON, VERHULST, LOUIS, DERAED, DOPERÉ, GOOSSENS, LEFÈVRE, BOSIER, FIVEZ, DRAGUET, QUOTOT, GOFFINET ET OTTEN.**

SOUPER GASTRONOMIQUE

Le 23e souper gastronomique du Club philatélique aura lieu le samedi 27 janvier 1990 à partir de 19 heures 30 au restaurant "Le Panorama", rue de Bruxelles à Wavre.

Deux menus vous sont proposés au choix.

Menu N° 1

Kir royal
*
Médailon de saumon grillé
Sauce Mousseline
*
Minestrone
*
Entrecôte grillée trois sauces
Pommes frites
*
Gâteau Tiramisu
*
Café

Menu N° 2

Apéritif maison
*
Assiette mixte charcuterie légumes
*
Potage au cresson
*
Rôti de veau aux champignons
Pommes noisettes
Haricots au beurre
*
Gâteau glacé
*
Café

Participation : 1.200 F Par personne tout compris : apéritif, repas, vins, café, service et TVA).

Inscriptions jusqu'au lundi 22 janvier auprès de M. P. Jottard.

CCP : 000-0795064-52 en précisant bien le menu choisi !

D'INNSBRÜCK À MALINES À CHEVAL

Des lettres seront à nouveau acheminées à dos de cheval le long d'un trajet historique de 1.250 kilomètres déjà utilisé en 1490... Tel est le type de célébration que les postes allemandes ont décidé de mettre sur pied pour fêter le 500e anniversaire de leur institution.

Quelque 20 cavaliers et 30 chevaux vont se relayer jour et nuit, du 1er au 8 janvier 1990, D'Innsbrück à Malines, pour tenter d'amener un paquet de missives de la capitale du Tyrol autrichien à la cité belge en six jours et demi, temps mis en 1490 par les messagers des premiers services postaux dignes de ce nom depuis l'Empire romain.

Le projet a été conçu par la "Bundespost" allemande, en étroite collaboration avec les PTT belges et les postes autrichiennes. Les cavaliers appartiennent aux trois pays concernés.



MUSEE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Le facteur aux armées (1916)
d'après un dessin de James Thiriar

TRES DANGEREUSES FALSIFICATIONS

Suivant une information diffusée par M. Walter Ilegens, il est très aisé d'obtenir "des erreurs d'impression" et "des nuances de couleur" au départ de timbres normaux de la série "Oiseaux" imprimés sur papier typographie avec gomme grise.

Il s'agit des timbres aux valeurs de 3 F - 3,50 F - 7 F - 8 F et 9 F, ainsi que des préoblitérés aux valeurs de 3 F - 3,50 F et 9 F.

Comment procéder ? Avec une simple gomme blanche, on peut "gommer" la couleur du timbre de façon à obtenir une couleur nettement plus légère. Lors de cette opération, il est possible de ne pas endommager la couche satinée de l'image.

On peut également gommer entièrement une partie de l'image, ou la valeur, ou l'indication F et obtenir ainsi de belles variétés.

Ces opérations peuvent être réalisées en quelques minutes. Il peut arriver que la couche satinée soit endommagée; la supercherie est alors décelable.

Les timbres-taxe et les timbres type "Lion Héraldique" imprimés sur ce type de papier peuvent également être modifiés.

En ce qui concerne le "Lion Héraldique", il est possible de donner aux timbres une couleur beaucoup plus claire sans endommager la couche satinée.

LA PLUS GRANDE PRUDENCE S'IMPOSE DONC SI DES OFFRES SPÉCIALES (VARIÉTÉS, NUANCES DE COULEUR) ÉTAIENT FAITES POUR DES TIMBRES IMPRIMÉS SUR CE PAPIER.

QU'ON SE LE DISE !

LE NOUVEAU TRUC DES FILOUS Désoblitération des timbres

C'est une affaire d'escroquerie peu banale que l'on vient de découvrir en Angleterre.

Elle touche un domaine très particulier : la philatélie.

Des individus sans scrupule traitaient des timbres-poste à l'aide d'un produit chimique spécial, qui efface l'oblitération, afin de les revendre ensuite comme neufs.

Est-ce possible en Belgique ?

À la Régie des postes, on se veut rassurant : *"Pour l'oblitération des timbres, dit un porte-parole, nous utilisons quatre sortes d'encre. Impossible d'en effacer la trace sans abîmer la vignette. On a fait des essais dans plusieurs de nos bureaux. Le traitement laissait automatiquement, des trous dans le papier."*

Quand l'escroquerie porte sur les timbres-poste utilisés, couramment pour l'affranchissement du courrier, elle n'est guère rentable, car il faut traiter les vignettes une à une. C'est un travail de bénédictin.

Le lavage malhonnête de l'oblitération sur des timbres-poste de collection est déjà plus intéressant, car ces petits bouts de papier, bordés ou non de dentelles, peuvent parfois représenter plusieurs millions de FB l'unité.

"Ce genre d'escroquerie, explique Guy Ballasse, expert en philatélie, ne passe pas inaperçue. Nous possédons un appareillage sophistiqué qui permet de voir si le timbre-poste a fait l'objet ou non d'un lavage chimique.

Il suffit, notamment de plonger la vignette dans un bain de naphte rectifié où apparaîtront, de toute façon, des reliquats d'encre.

"Il existe aussi une autre méthode: celle où des traces de cachet sont visibles sous la lampe aux rayons ultraviolets."

L'expert en philatélie possède encore un autre moyen de déceler toute manipulation frauduleuse d'un timbre-poste : l'analyse des couleurs. Le spécialiste sera extrêmement attentif à la moindre modification de nuance.

Dans ce type d'escroquerie, il ne suffit pas de laver, chimiquement, l'oblitération postale. L'escroc remet aussi une couche de gomme au verso de la vignette : *"Nous repérons très vite, dit encore Guy Ballasse, tout gommage frauduleux en observant la couleur du produit. Par ailleurs, on découvrira des traces de gomme sur les bords dentelés d'un timbre-poste manipulé."*

Les professionnels de la philatélie, on le comprend, restent extrêmement attentifs à ce genre de malveillance, car les timbres-poste de collection constituent aussi une valeur-refuge, mettant en jeu d'énormes intérêts financiers.

Jacques Van de Voorde

"La Dernière Heure" - 27.10.89

UN NOUVEAU CODE POSTAL EN BELGIQUE

Le code postal actuel est, paraît-il, un obstacle à la réalisation de la nouvelle structure postale. Lors de l'élaboration des premiers BDA expérimentaux et même des fusions de certains bureaux distributeurs, les organisateurs ont été confrontés à des problèmes dus au fait que des parties de ces nouvelles entités portaient des numéros postaux correspondant à des centres de tri différents. Ce problème avait aussi pour conséquence que les gros déposants ne pouvaient plus, dans certains cas, respecter leurs obligations contractuelles, à savoir opérer le tri des correspondances par bureau distributeur.

Après examen au sein du Conseil de Direction de la Régie des Postes, un projet définitif a été soumis au Ministre des P.T.T. qui a donné le feu vert pour faire réaliser le nouveau code postal par le groupe de travail prévu à cet effet.

Ce nouveau code postal est basé sur la structure postale future, publiée par Arrêté Ministériel du 19.12.88 Il est formé de quatre chiffres auxquels un code de distribution pourrait être ajouté à l'avenir si cela se révélait nécessaire. Il sera instauré après fusion et réorganisation des services de distribution. Lors de l'ébauche de ce nouveau code, le but recherché était de disposer d'une numérotation logique, avec suppression de toutes les anomalies actuelles et maintien de l'ancien numéro là où c'était possible.

Chaque entité communale possèdera un numéro postal propre. Certaines grandes entités en auront plusieurs, correspondant aux bureaux distributeurs qui y seront implantés.

La destination dans l'adresse sera mentionnée comme suit :

- le nouveau numéro postal;
- la dénomination de l'ancienne ou de la nouvelle commune au choix du public.

Afin de faciliter la distribution du courrier destiné aux habitants des anciennes communes, la Régie des Postes recommandera à sa clientèle de reprendre dans le libellé des adresses les anciennes dénominations.

D'autre part, des numéros spéciaux seront attribués aux gros déposants (institutions publiques, parastataux, banques, firmes de vente par correspondance, etc...).

Le nouveau code postal facilitera le traitement des envois, rendant ce dernier plus rapide, vu son élaboration logique et très simplifiée. De plus, il présente une base fixe, tournée vers l'avenir, avec possibilité d'extension. Il ne devra donc plus jamais être modifié à l'avenir.

CONNAISSEZ-VOUS "SEALAND", LE PAYS DE LA MER OU LA BELLE AU BOIS DORMANT

50p
SEALAND
POSTAGE
30-9-69

3p
SEALAND
POSTAGE
30-9-69

2p
SEALAND
POSTAGE
30-9-69

1p
SEALAND
POSTAGE
30-9-69

INTRODUCING
THE POSTAL SERVICE
ON SEALAND

BRUXELLES - BRUXES
1000
A X L 7
1000-9-30

1^{re} CLASS
1000-9-30

Monsieur Ch. HACHE
5, rue du Midi
BRUXELLES 1, / Belgique.

FIRST-FLIGHT SEALAND - BELGIUM

Installez-vous sur une île, en dehors des eaux territoriales et faites fortune dès le lendemain ! C'est presque le cas du fameux "pays de la mer" auquel l'avenir semble très prometteur...

Au cours de la deuxième guerre mondiale, une île artificielle fut construite par les Anglais, sur des piliers de béton armé, pour la défense aérienne en mer du Nord, près de Harwich mais néanmoins en dehors des eaux territoriales anglaises. Après la guerre, l'île tomba dans l'oubli, sauf pour la famille du Major Roy Bates qui en prit possession et obligea bientôt l'Etat britannique à reconnaître SEALAND en tant qu'état indépendant. Pour se détacher complètement de toute identité britannique et donner un cachet spécial à ses terres, M. Bates et, depuis lors, quelques autres habitants, ont créé une monnaie, le dollar sealandais équivalent au dollar américain et, - pour la "joie des philatélistes" -, évidemment des émissions de timbres-poste ! Les Anglais n'ont jamais pris la chose au sérieux et les postes du Royaume-Uni refusent d'acheminer les courriers portant des timbres sealandais. Pourtant, il paraît que les collectionneurs continentaux ont apprécié ces curiosités de 1969, époque à laquelle un service spécial par hélicoptère entre l'île et Bruxelles fonctionnait pour inonder le Continent de pareilles *fantaisies philatéliques* !

Après quelques années de tranquillité, la "Belle au Bois Dormant" s'est tout à coup réveillée et se présente aujourd'hui, à notre grande surprise, anoblie ! En effet, le pays s'appelle maintenant "Duché de Sealand".

Pendant ce temps, la propagande en faveur des nouvelles émissions de Sealand, ainsi d'ailleurs que des nouvelles pièces de monnaie destinées aux numismates, envahit les bureaux des marchands susceptibles de distribuer cette marchandise. Au cours de son interview, M. Rode a déclaré que les timbres du "pays de la mer" se vendent comme des petits pains !

Documentation et collection H. HAVRENNE

LES "centres renversés"

Dans une vente aux enchères chez Christie, à New-York, quatre timbres non oblitérés émis en 1918 pour commémorer l'inauguration du transport aérien du courrier aux USA, ont été adjugés pour la somme de 42 millions de francs. Il s'agit du n° 3a Avion Curtiss "Jenny" (24c. rose, carmin et bleu). La rareté de ces timbres est due au fait que l'avion JN-6, sujet de la vignette en question, a été imprimé par erreur à l'envers, sur un certain nombre de ce n° 3.

A propos de "centre renversé", rappelons que la Belgique n'est pas en reste. Le n° 182Aa de notre pays (Hôtel de Ville de Termonde), présentant la même erreur, était offert en vente publique chez Corneille Soeteman le 14 octobre dernier; il a finalement été adjugé aux environs de deux millions de francs.

Dans son luxueux catalogue de ventes publiques, M. Soeteman reprend l'article paru dans "La Métropole" d'Anvers (n° du 20 septembre 1920) dans lequel on peut lire ce qui suit : *"On annonce qu'à la poste centrale de Gand, il a été débité une feuille de 25 timbres de 65 centimes avec centre renversé. Il est certain que ce sera là une variété très rare"...* On ne pouvait pas si bien dire !

L'article du catalogue de ventes poursuit :

C'est vers le 15 juillet 1920 que la firme ENSCHEDE, palliant un retard de livraison de papier, fournit 5.000 feuilles de 25 timbres du 65c Termonde, afin de respecter la date de mise en circulation. Le solde de la commande des 10 millions de figurines fut ultérieurement fourni en feuilles de 100 exemplaires.. De l'atelier d'impression jusqu'à la remise au commis d'ordre désigné à la vente au guichet, personne ne s'aperçut de l'anomalie de ce feuillet planché 3.VI Le postier débita, dit-on, 18 à 20 exemplaires du feuillet avant de se rendre compte de la singularité des vignettes.

Il est certain que plusieurs exemplaires perdus furent utilisés à l'affranchissement de lettres-express adressées à des militaires au camp de Beverloo.

Il subsiste aujourd'hui 14 exemplaires neufs et deux pièces oblitérées de cette grande rareté.

Deux timbres furent subtilisés récemment par effraction chez un grand collectionneur belge. Seul l'exemplaire oblitéré fut récupéré à ce jour.

En 1984, à Genève, la Maison Soeteman offrit vainement l'équivalent de 3.800.000 de francs belges pour acquérir la seule paire connue du timbre le plus extraordinaire de notre royaume...

LES MESSAGERS CANTONAUX

PAR M. LE PROF. DR. H. STRAHM, BERNE

ET RECUEILLI PAR NOTRE MEMBRE J. MERTENS



Les besoins de l'Administration de l'Etat puis les relations entre Etats amis et alliés firent, jusqu'au moyen-âge déjà, que les gouvernements se servaient de messagers permanents pour la transmission de nouvelles.

Sur le territoire de la Confédération helvétique, c'est au 14^e siècle qu'on retrouve les premiers services de messagers de ce genre. Il s'agissait de messagers d'Etat, engagés d'office, appelés aussi *"messagers à pied"*. Ces messagers transmettaient les lettres du gouvernement à l'intérieur de l'Etat, mais se rendaient aussi au-delà des frontières dans des Etats voisins.



Envoyés et mandataires officiels de leur Seigneur, ils étaient bien accueillis par tous ceux qui connaissaient leur maître et entretenaient avec lui de bonnes relations. Lors de leur passage, ils étaient logés gratuitement dans toutes les villes alliées et amies.

Nous savons par exemple, qu'il existait au 14^e siècle, de semblables courses de messagers à long parcours de Berne à Bâle, Zurich, Genève, Sion, La Savoie, Constance, Feldkirch, Mulhouse, Strasbourg, voire même Francfort et Paris.



Les lettres étaient transmises aussi par des commerçants privés et des sociétés de commerce qui organisaient des services de messagers. Mais grâce à leur caractère officiel, les messagers du gouvernement jouissaient d'une plus grande sécurité.

Ils avaient l'avantage d'être plus rapides, les messagers commerciaux devant s'arranger suivant les foires à visiter et les marchandises à transporter, tandis que les messagers d'Etat étaient à la disposition en tout temps.

Le messenger d'Etat était une personnalité officielle.

Il incarnait le pouvoir de son seigneur et jouissait de la même considération que celui dont il était le serviteur et pour lequel il voyageait.



Aussi le reconnaissait-on à ses insignes.

Comme marque de son origine, il avait sur son pourpoint les armoiries de l'Etat ou du Canton.

Puis, dès le 15^e siècle il portait des habits aux couleurs de l'Etat, à l'instar de ceux que portent encore les huissiers des cantons et des conseils.

Les lettres et nouvelles transmises par les messagers d'Etat étaient serrées dans des étuis en bois ou en argent qui portaient eux aussi les couleurs et les armoiries de l'Etat.

On prêtait à ces emblèmes d'un Etat souverain la valeur de leurs étendards.



Ainsi équipé et muni de ces caractéristiques, le messenger d'Etat était invulnérable. En l'honorant, c'est au seigneur que l'on rendait hommage.

On n'osait lui faire aucun ennui.

Partout sur les routes et dans les villes, il avait libre passage et escorte.

On n'osait ni violer le secret de ses lettres ni rompre les cachets de l'étui à lettres et des lettres.



Arrivait-il qu'il fut importuné ou injurié, ces actes étaient alors considérés comme un outrage envers l'Etat et sévèrement punis. Le meurtre ou l'homicide d'un messenger d'Etat pouvait même donner lieu à des actions guerrières de représaille.

Comme personnalité officielle, le messenger de l'Etat était assermenté. Le serment qu'il prêtait à son entrée en charge portait sur ses devoirs et attributions, précisés encore dans des ordonnances et prescriptions spéciales. Il devait jurer et servir fidèlement et scrupuleusement ses maîtres et seigneurs, de faire tout ce qui était à leur avantage, d'éviter tout dommage et d'être prêt à prendre son service en tout temps, et même la nuit...

(à suivre)

PETITES ANNONCES

Offre 30 F. pour 140 points Delhaize, toutes quantités.
Georges Mazy, rue de la Source, 16 - Wavre - (010/22.56.69)

Recherche articles philatéliques extraits de journaux.
Pierre Vansever, rue du Ronvau, 3 à Chaumont-Gistoux.

Recherche Journal "LE SOIR" :

26.10.1933 - 24.09.1934 - 17.10.1940 avec Soir Jeunesse - 19.12.1940 - 19.10.1941 - 21.05.1942 - 05.08.1979 - du 04.03.1983 au 12.03.1983 et 05.05.1984.

Journal "LA NOUVELLE GAZETTE" du 05.03.1983

Joseph Hoeyenbrugge, 10, Chée, d'Ottenbourg - 1300 Wavre.
Tél. : 010/24.17.08

Recherche plaques de muselet de bouteilles de champagne, blanquette de Limoux, vins mousseux...

Recherche revue "Der Adler" n° 12 de 1940.

Recherche livres de Maurice Carême : "Chansons pour Caprine", "Petite Flore", "Lancelot", "Sortilèges", "Bruges".

Recherche anciennes cartes postales illustrées de WAVRE et MELLET.

Recherche almanach du "SOIR" de 1890 à 1911 - 1920 - 1921 - 1924 - 1927 - 1930 - 1933 et 1934.

A vendre points Artis-Historia : 40 F. le cent; 35 F. le cent par 10.000
Guy OTTEN, rue Haute, 24 - 1300 Wavre. Tél. : 010/22.25.12

Recherche Belgique N° 335 et 338 seuls sur documents (carte-postale, imprimés, bandes journaux...)

Faire offre au président.

Recherche articles philatéliques concernant le 10 centimes - émission 1884 - N° 46.

J. Cl. GYPENS, clos des Mésanges, 64 - 1342 Limelette (010/41.92.94)

TOMBOLA FÉDÉRALE

Le tirage annuel de la tombola fédérale vient de se faire. Parmi l'ensemble des numéros gagnants, il se pourrait que la carte N° 14.137 ait été distribuée au sein de notre club. Si l'un d'entre vous est en possession de cette carte, il peut la ramener lors de la réunion de janvier ou la faire parvenir au secrétariat. Il se verra offrir un bon d'achat de 1.000 F valable chez les négociants en timbres-poste affiliés à la Fédération.

REALISATION INTERMEMBRES DU JEUDI 18 JANVIER 1990

1.	BELGIQUE :	1 E.P. Hors cours - Emission de <u>fortune</u> avec T.P. 138.....	60
		<i>Par suite de la pénurie de cartes postales, les cartes anciennes démonétisées, en stock, furent perforées par l'Administration, d'un trou à l'emporte-pièce au travers de la vignette et revêtues d'un timbre-poste adhésif de l'émission de 1915. Ces cartes furent aussi remises gratuitement au public, sans timbre complémentaire. (Pro-Post 1982)</i>	
2.		1 C. de membre - <u>Station Etat-Belge</u> T.P. 138, 139 et 183 - Tricolore.....	80
3.		1 C.R. - T.P. 141 en paire.....	95
4.		3 C. de visite - <u>formats diff.</u> - T.P. 337-339 et 340 (1 flamme AVI - Jennekens A 51).....	65
5.		1 L. <u>Recomm.</u> T.P. 1029 (2) <u>Relais de Budingen</u>	350
6.		2 L. <u>Expres-Recomm.</u> T.P. 854, 1074 et 1582 / 854 et 1371 (bande de 3).....	95
7.		5 L. <u>T.P. carnets</u> 1561, 1485 et 1659.....	100
8.		1L. <u>Premier Vol</u> : Bruxelles-Douala T.P. 1067 et 1624.....	55
9.		1 Impr. <u>Recomm. du 30.11.77</u> T.P. 1745 et 1748 Tarif du 15.12.74 au 30.11.77 pour les <u>recomm. : dernier jour</u> de ce tarif.....	85
10.		1 L. <u>Recomm.</u> T.P. 1345 + BF 39 (Port simple 3 F + <u>Recomm.</u> 7 F - Port exact).....	90
11.		1 L. T. de guerre 3 (10 centimes) et 12 (5 cent.) Affr. mixte.....	70
12.		1 L. en SM - <u>Agence 11 Laeken</u>	150
13.		1 C.P. en SM. <u>Cachet bleu</u> : Ministère de la Guerre Belge - Transports Maritimes-Londres.....	95
14.		1 bde. de journal en franchise "Chemins de fer de l'Etat Belge" Cachet : Bruxelles-Ent./Triage ..	200
15.		1 L. Ouv. des Rebutis - Z301 - Cäd. : Rebut.....	40
16.		2 L. <u>en franchise</u> , Premier Ministre et Ministre de la Justice - Griffes Ministre de la Justice - 2 flammes diff. Q.L.....	180
17.	BELGIQUE - ESPAGNE - AUTRICHE :	1 L. <u>Recomm.</u> T.P. 419, 422 et 781 à 784 vers l'Espagne - réexpédiée <u>en Recomm.</u> de l'Espagne T.P. 754 à 756 vers l'Autriche; réexpédiée de ce pays, toujours <u>en recomm.</u> . T.P. 719, 714, 720, 750 et 752 vers la Belgique.....	475
18.	ALLEMAGNE :	1 C.P. <u>Prisonnier belge</u> 1916 - 1 cachet de censure rouge et 2 bleus Gefangenenlager 2, Münster.....	110
19.	Gd. DUCHE de LUX. :	1 C.P. T.P. 92 <u>Hymne : Wilhelmus</u>	90
20.	HONGRIE :	1 L. T.P. 147 - cachet de censure de Budapest + bande de censure.....	110

21.	BELGIQUE	6 ob.	ob.	275	100
22.	"	68 et 69 obl. roulette	ob.	250	80
23.	"	289	ob.	300	130
24.	"	532/37	**	550	170
25.	"	581/82	***	90	40
26.	"	592		40	20
27.	"	728/30		185	85
28.	"	734/36		205	90
29.	"	771		950	400
30.	"	773/80	**	1.200	400
31.	"	781/84	***	800	320
32.	"	813		110	50
33.	"	877		675	30
34.	"	carnet 914A.....	ob.	3.000	900
35.	"	936		475	180
36.	"	946/51	***	7.250	3.400
37.	"	962		300	100
38.	"	971/77		100	45
39.	"	979/85		2.750	1.200
40.	"	998/1004 feuillet 1er J.	ob.	1.000	300
41.	"	1025/26	***	170	75
42.	"	1047/52 - enveloppe spéc.	ob.	120	50
43.	"	1139/46	***	500	150
44.	"	1163/68 feuillet 1er J.	ob.	475	160
45.	"	1188/90	***	150	70
46.	"	1198/1202		250	110
47.	RWANDA :	1218/25		480	160
48.	SUISSE :	187	ob.	275	400
49.	"	205	**	90	160
50.	"	208		175	300
51.	"	210	***	285	600
52.	BELGIQUE :	44 sur fragment	ob.	-	50
53.	"	Préos série 45	***	300	120
54.	"	Préos série 46		400	150
55.	"	Préos série 47		450	200
56.	"	Préos série 48		450	200
57.	"	année 1977 - notices de la Poste ...	ob.	-	150
58.	ZAIRE :	1050/65 - 2 BF luxe non gommés ..		1.600	500
59.	Littérature :	Catal. Yv. & T. France 89		-	100
60.		L'annulateur à molette, F. Capon ...		-	200
61.		Cachets à barres de Belgique 1849-64 H. Koopman		-	300
62.		Entiers postaux belgique 1969, J. Stibbe ..		-	100

63.	BELGIQUE :	17 + 17a + 17b	ob.	160	35
64.	"	18 + 18a + 18b		170	35
65.	FRANCE :	876/77	**	40	50
66.	"	914/15		50	60
67.	"	1033		40	50
68.	"	1140/41	***	50	125
<hr/>					
69.	BELGIQUE :	1	ob.	3.400	800
70.	"	2		2.200	600
71.	"	2		2.200	600
72.	"	12		2.750	600
73.	"	21		4.750	1.000
74.	"	258/66		4.000	800
75.	"	Express 292C/292H	***	5.300	2.000
76.	"	325	ob.	4.200	1.600
77.	"	377/83	***	27.000	9.000
78.	"	394/400	**	7.500	2.000
79.	"	827/31	***	4.200	1.700
80.	"	898/99 + vignette		8.750	3.600
81.	"	912/17		1.900	700
82.	"	1031		1.500	600
83.	"	1030/31 sur lettre	ob.	-	700
84.	"	BF 4		7.500	2.000
85.	"	service 57/63	***	4.000	1.500
86.	"	1053/62 + PA 30/35		725	220
87.	"	567A/567B		775	250
88.	"	674/89 + 674A/89A		1.200	400
89.	"	547/55		575	200
90.	"	547A/55A		550	200
91.	"	1424F (léger pli)		4.000	600
92.	"	401/03		550	200
93.	"	333/34		800	250
94.	"	898/99		5.000	1.700
95.	"	302/04		550	200
<hr/>					
96.	FRANCE :	553/64	***	260	780
97.	"	841		400	1.200
98.	"	930/35	**	350	1.050
99.	"	945/50		420	1.260
100.	"	960/65		530	1.590
101.	"	1257/62		150	450
102.	"	1278/79	***	45	135
103.	"	1282, 1286/87, 1292, 1295		12	34
104.	"	1288/91		35	105
105.	"	1306/08		12	35

106.	FRANCE :	1323/24	***	40	120
107.	"	1325/27		11	30
108.	"	1328/29 + 1335		11	30
109.	"	1330/34		22	65
110.	"	1336/37		14	40
111.	"	1338/41		11	30
112.	"	1342/44		11	30
113.	"	1345/50		140	420
114.	"	1351		16	45
115.	"	1351A/1354B		13	35
116.	"	1355/57		14	40
117.	"	1358/62		12	35
118.	"	1363/65		105	315
119.	"	1366/67		25	75
120.	"	1368/69 + 1380/81		12	35
121.	"	1382/86		15	45
122.	"	1389 + 1402/05		11	30
123.	"	1390/94A		38	110
124.	"	1395/97 + 1400/21		17	50
125.	"	1398/99		25	75
126.	"	1406 + 1412 + 1420/21		10	30
127.	"	1422		250	750
128.	CONGO belge :	3	ob.	1.750	700
129.	"	27		2.500	1.000
130.	"	524/31 FDC		300	90
131.	"	567/72 FDC		315	100
132.	"	573/79 FDC		220	65
133.	"	580/95 FDC		250	75
134.	"	594/98 FDC		165	50
135.	"	599/604 FDC		220	65
136.	"	605/10 FDC		205	60
137.	"	613/16 FDC		160	50
138.	"	617/24 FDC		220	65
139.	"	625/28 FDC		260	80
140.	RUANDA-URUNDI :	36/44	**	3.000	1.200
141.	"	50/61		1.250	500
142.	"	107 + 111/13		52	20
143.	"	122/23	***	650	260
144.	"	124/25		350	140
145.	"	126/47		850	340
146.	"	148/49		240	100

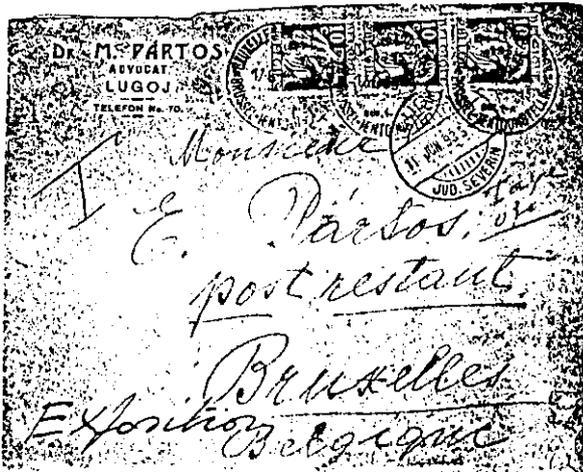
Suite de la réalisation intermembres



POSTE RESTANTE

Lettre en provenance de ROUMANIE - affranchie au verso - à destination de la BELGIQUE, et ce, en POSTE RESTANTE. BRUXELLES I - bureau d'arrivée, dirige le pli vers le bureau de BRUXELLES-EXPOSITION - nous sommes en 1935; celui-ci applique la taxe due pour la POSTE RESTANTE, soit 0,30 F (T.P. 337 en bande vert. de 3). Le destinataire devra acquitter ce montant. (Tarif en vigueur du 1.11.26 au 1.08.41 pour les lettres et les cartes; les autres objets ne payaient que 0,10 F).

J. HOEYENBRUGGE



147.	BELGIQUE :	179/81	800	320
148.	"	311/19	3.200	1.300
149.	"	411/18	800	320
150.	"	436	1.900	760
151.	"	438/46	780	310
152.	"	458/65	775	310
153.	"	496/503	1.000	400
154.	"	Préos 59	400	150
155.	"	Préos 58	3.600	1.350
156.	"	Préos 57	1.000	375
157.	"	Préos 56	1.000	375
158.	"	Préos 55	750	280
159.	"	Préos 54	1.200	450
160.	"	Préos 53	1.300	490
161.	"	Préos 52	3.100	1.170
<hr/>				
162.	"	Précurseur 1843 WAVRE - NIVELLES	-	450